



DRRCI/DR/N°...1.

Rabat, le 03 JAN 2022

Note
A
Mesdames et Messieurs
Les ordonnateurs et les comptables publics

Objet : Taux des intérêts moratoires au titre des marchés de l'Etat et des collectivités territoriales pour le premier trimestre 2022.

Réfer. : Décret n° 2-16-344 du 22/07/2016 fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques notamment son article 11

- E-mail de la Direction du trésor et des finances extérieures reçu le 03 janvier 2022.

Il est porté à la connaissance de Mesdames et Messieurs les ordonnateurs et les comptables publics que, le taux à appliquer pour le calcul des intérêts moratoires au titre des marchés de l'Etat et des collectivités territoriales pour **le premier trimestre 2022 est fixé à 2.35 %.**

Mesdames et Messieurs les ordonnateurs et les comptables publics sont priés de bien vouloir faire assurer une large diffusion à la présente note auprès de leurs services concernés et prendre toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires pour son application.

Le Directeur des Comptes Publics

Ahmed ABBAR